

Image not found or type unknown



Clé rendu, on reclame 2 mois de loyer

Par **fornadia**, le **07/01/2014** à **11:05**

Bonjour

Je viens ici pour un problème concernant des amis qui n'ont pas internet.

J'explique: Ils ont été logés suite a l'incendie de leur appartement, dans les locaux de l'école du village, ils ont quitté ce loyer il y a 2 mois, mais il n'y a pas eu d'état des lieux de sorti de fait, le maire prétextant qu'il voulait la présence de leur assistante sociale pour le faire, hors, elle était en congé et vient juste de leurs répondre qu'elle n'a pas a ce déplacer pour cela.

Mais les clés ont été rendu il y a deux mois, et le maire leur réclame a présent par lettre recommandé les loyer des deux mois plus les charges.

Es ce légal? Que faire?